TITRE PROFESSIONNEL FORMATEUR POUR ADULTES

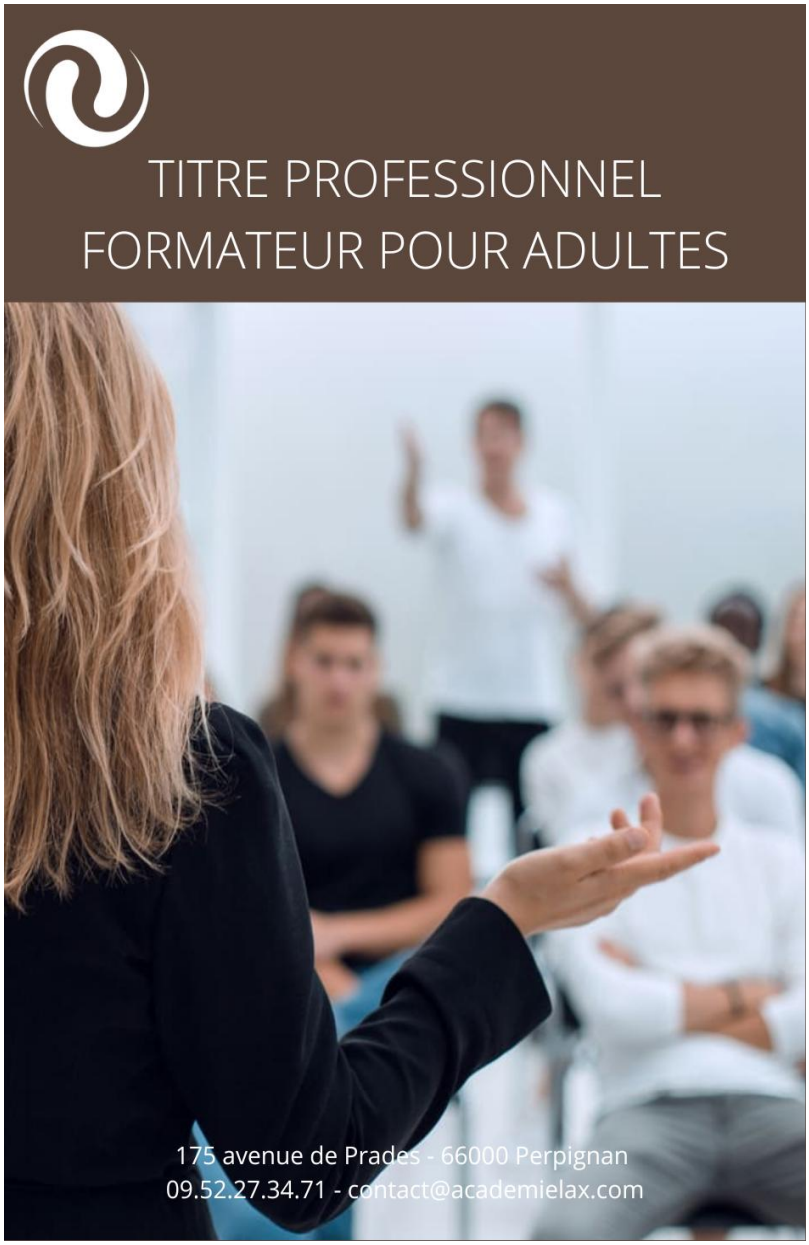
Titre professionnel de niveau 5 (ancien niveau III) enregistré au RNCP sous le n°37275

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Date de début des parcours certifiants 29-04-2023 / Date d'échéance de l'enregistrement 29-04-2028

https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37275/

Centre de formation habilité au 29/04/2023



Objectifs généraux :

Grâce à sa double expertise pédagogique et technique, le formateur professionnel d'adultes accompagne les apprenants dans l'apprentissage d'un métier ou dans l'acquisition de compétences ou de savoirs nécessaires à l'accès à la qualification, la professionnalisation et l'accès ou le maintien dans l'emploi.

Objectifs opérationnels :

- Concevoir et préparer la formation

- Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants

- Accompagner les apprenants en formation

- Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises

Public : Tout public et personnes éligibles au contrat de professionnalisation

Prérequis : niveau baccalauréat ou une expérience significative dans l'accompagnement

Equipe pédagogique : formateurs professionnels qualifiés

Méthodes et moyens pédagogiques : alternance entre cours théoriques, ateliers et mises en situation, formation en présentiel

Suivi et évaluation de la formation : Feuilles d'émargement, évaluation des acquis en cours de formation à 3 et 6 mois

Modalités d'évaluation de la formation : La session de validation se déroule en fin de formation. Lors de l'épreuve, le jury évalue le candidat à la suite d'une mise en situation professionnelle, d'un entretien technique, d'un questionnement à partir de production(s) et d'un entretien final. La fin de formation est sanctionnée par une attestation de fin de formation et le diplôme si validation

Modalités et délais d'accès à la formation : Entretien de positionnement avec le conseiller formation et/ou le formateur

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences / possibilités d'obtention de CCP par équivalences et/ou passerelles**.** Le délai d'accès à la formation varie selon le financement accordé (jusqu'à 1 mois avant le démarrage de la formation)

Suite de parcours : formateur, formateur d'adultes, formateur technique, animateur, formateur consultant, professeur, enseignant, chargé de formation…

Possibilités d'évolution : conseiller en insertion, coordinateur, conseiller en formation, consultant, responsable de formation, ingénieur pédagogique ou de formation

Entreprises d'accueil : organismes de formation publics ou privés dans le champ de la qualification ou de l'insertion

services de formation en entreprise, tous secteurs confondus

Session ***:*** Du 01 février 2027 au 30 juillet 2027

Nombre d'heures en centre ***:*** 469 heures

Nombre d'heures en stage : 385 heures

Lieu de formation ***:*** Académie Lax – 175, avenue de Prades 66000 Perpignan

Coût de la formation ***:*** Financement nous consulter. Devis sur demande.

Contact ***:*** ***contact@academielax.com***

Tel ***: 09.52.27.34.71***

Accès des locaux conformes aux personnes à mobilité réduite

Accueil des personnes en situation de handicap, par le référent handicap, en entretien : Mme BOSCH

Le métier : Le formateur professionnel d'adultes :

Le formateur professionnel d'adultes analyse des demandes formelles et informelles de formation pour identifier les compétences et les savoirs à acquérir par les apprenants et pour rédiger la progression pédagogique de la formation à animer. Pour préparer son animation, il formalise les étapes clés et les modalités sous la forme d'un scénario pédagogique et d'accompagnement. Il choisit, adapte ou crée les activités et sélectionne ou conçoit des ressources adaptées. Le formateur anime la formation selon différentes modalités (présentiel, distance, alternance…). Il s'appuie sur les pédagogies actives et adopte une posture de facilitation des apprentissages. Il prend en compte l'hétérogénéité du groupe pour adapter la formation aux besoins des apprenants et à leur progression. En amont, pendant et à la fin de la formation, il évalue les acquis des apprenants pour mesurer leur progression et valider l'acquisition de savoirs ou de compétences relatifs à un référentiel. En cas de besoin, il met en place des démarches de remédiation aux difficultés individuelles d'apprentissage. Tout au long de la formation, le formateur professionnel d'adultes accompagne les apprenants afin de sécuriser leurs parcours de formation. A partir d'un scénario d'accompagnement, il met en œuvre les différentes étapes de l'accompagnement. Il mobilise les acteurs relais au sein ou à l'extérieur de son organisation, en réponse aux besoins des apprenants. Il accueille et positionne les apprenants

afin d'individualiser leurs parcours. Il assure un suivi individualisé et collectif et propose d'éventuels ajustements de parcours. Lorsqu'il accompagne les apprenants à distance, le formateur met en place des actions de tutorat spécifiques à la formation à distance. L'accompagnement permet également de contribuer au développement professionnel des apprenants en favorisant des compétences et des comportements adaptés à leurs projets professionnels. Dans ses activités, le formateur professionnel d'adultes veille en permanence à la qualité de ses activités. Il se conforme au cadre contractuel de la formation, à la règlementation en vigueur dans sa spécialité et dans le secteur de la formation. Il connait les enjeux de RSE (Responsabilité sociale des entreprises) de son organisation et sensibilise les apprenants dans leur propre activité. Il participe au système de qualité et de conformité en assurant la traçabilité de la formation. Il s'adapte aux évolutions de son environnement et maintient son niveau d'expertise et de performance grâce à une démarche de veille permanente et à l'analyse régulière de ses pratiques d'animation, d'accompagnement et de communication. Le formateur professionnel d'adultes est autonome dans la préparation, l'animation de la formation et l'accompagnement des apprenants, et veille à la qualité de ses activités. Il exerce sous la responsabilité d'un coordinateur pédagogique ou d'un responsable de formation s'il est salarié. Il trace et rend compte de son activité dans le cadre du système de qualité et de conformité. Le formateur professionnel d'adultes est fréquemment en relation avec les apprenants. Au sein de son organisation, il travaille en équipe avec d'autres formateurs, collabore avec le service administratif et rend compte à son supérieur hiérarchique. A l'extérieur de son organisation, il entretient des relations avec l'environnement professionnel et institutionnel local. Le formateur professionnel d'adultes intervient dans les locaux des organismes de formation, dans les locaux des clients, dans des tiers-lieux ou à distance. Il s'appuie sur les outils bureautiques et numériques pour concevoir, animer les formations et accompagner les apprenants. Les conditions d'exercice, très diversifiées, dépendent étroitement des employeurs et du domaine de spécialité du formateur. Le formateur peut être salarié ou travailleur indépendant.

Programme de la formation titre professionnel conseiller en insertion professionnelle

CCP 1 – Concevoir et préparer la formation :

- ***Elaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande.***
- ***Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité.***
- ***Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité.***

CCP 2 – Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants :

- ***Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités.***
- ***Evaluer les acquis de formation des apprenants.***
- ***Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage.***

CCP 3 – Accompagner les apprenants en formation :

- ***Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation.***
- ***Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours.***
- ***Tutorer les apprenants à distance.***
- ***Accompagner le développement professionnel des apprenants.***

CCP 4 – Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises :

- ***Respecter et faire respecter la règlementation en vigueur en formation et dans sa spécialité.***
- ***Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de professionnel dans sa spécialité.***
- ***Analyser ses pratiques professionnelles.***

Fiche RNCP et indicateurs nationaux : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37275#anchor2